



ARRETE N° 2023 - 263
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réservation d'une place de
stationnement**
Nettoyage d'un chantier
Rue Haute au n°65
Rénovation BAT'ECO
Du Lundi 19 au Vendredi 23 Juin
2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5,
L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre
1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société Rénovation BAT'ECO (pour le compte de la société Buildinvest
Patrimoine) – Lieu dit La Butte – 14490 Saint Paul du Vernay, afin de réserver une place de
stationnement, Boulevard Charles V au plus près du lieu de l'intervention, pour le nettoyage
d'un chantier, situé rue Haute au n°65, du Lundi 19 au Vendredi 23 Juin 2023, de 8h00 à
18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société Rénovation BAT'ECO est autorisée à réserver une place de
stationnement, boulevard Charles V au plus près du lieu de l'intervention, pour le nettoyage
d'un chantier, situé rue Haute au n°65, du LUNDI 19 au VENDREDI 23 JUIN 2023, de 8h00 à
18h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Boulevard Charles V, sur la place de
stationnement réservé à la Société Rénovation BAT'ECO, à la date et horaires cités dans
l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

ARTICLE 3 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté,
sera effectuée par le demandeur.

*Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au
02.31.89.17.63 et à récupérer 9 Route Emile Renouf à Honfleur.*

Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef
de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police
Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 16 Juin 2023

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :

Jérôme HAMEL

